

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 81 / 2022

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-deux, le Lundi 05 Septembre ,

En exercice : 27

De Présents : 22

De votants : 25
de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel
séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand,
agissant en qualité de Maire.

Etaients présents : M. AIGUESPARSES Cédric-M. MARCUCCI Patrick-Mme
AURIOL Anne-Mme BOUCHER Julie-Mme DUPONT Karine- M. FERRARI
Fabien-M. FRELIER Laurent-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD
Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme
NICODEMO Mélissia -Mme PRUNET Sophie-M. ROSSI Patrick-M.
SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne- M. SEIGNOBOS Jean-Luc-M.
TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme
YZQUIERDO Laurence .

Procurations : M. ADAM Stéphane donne procuration à M. BRUN Fernand.

M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme NICODEMO Mélissia.

M. CAMARA Célestin donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne.

Etaients absents excusés : Mme ARNAL Estelle-Mme DEZ Marylène

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,
M. TASSY Jacques ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**Délibération portant adoption de la convention cadre
« missions optionnelles « CDG83 prestation
assistance et conseil en recrutement.**

Le Maire informe l'assemblée :

Le Centre de gestion du VAR, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu
du Code général de la Fonction publique ses articles L326-1 à L523-1 développe au service de ses
collectivités territoriales partenaires des prestations facultatives, dont l'assistance et le conseil en
recrutement.

Le CDG83 propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre triennale ouvrant la possibilité
de faire appel, en tant que de besoin, à cette mission dite de « Assistance et conseil en recrutement ». Elle
reprend les conditions générales de mise en oeuvre des différentes prestations et renvoie aux
modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à cette prestation pour l'année en cours.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

-De signer la convention-cadre proposée par le CDG83.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 08/09/2022

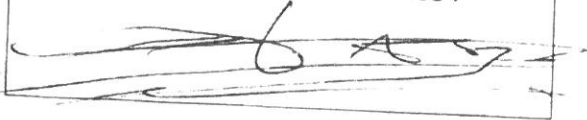
Reçu en préfecture le 08/09/2022

Affiché le

ID : 083-218300929-20220905-812022-DE

Vu le code général de la fonction publique et ses articles L326-1 à L523-1, décide à l'unanimité :
-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre « missions optionnelles » du CDG83.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Signature du secrétaire de séance :



BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

